Image not found or type unknown

Aide contrat TESE et salaire

Par **Ethan08**, le **20/01/2020** à **23:25**

Bonsoir,

Je passe par le tese pour signer les contrats de travail avec mes salariés.

Un de mes salariés, en CDD d usage (intervient ponctuellement sur des formations) m a écrit un courrier de réclamation dans lequel il me demande 2 choses:

1/ il veut un contrat de travail en plus de la DPAE du tese.

2/ sur cette DPAE est indiqué 16h mensuels avec un salaire net mensuel. Or il ne fait parfois que 8 h au lieu de 16, j ai en effet sollicité l intervention d un autre formateur sur ce type de formation. Il me réclame le versement des 16h y compris lorsqu il ne fait que 4 ou 8h.

Sur la DPAE est indiqué "salaire non rémunéré à l heure: non"

J ai donc 2 questions:

1/ la DPAE vaut elle bien contrat de travail ?

2/ dois je rémunérer le salarié pour 16h même quand ce dernier n est sollicité que pour 4 ou 8h?

Merci d'avance pour vos réponses, bonne soirée.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés